

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ECOLES DU 5 AVRIL 2025**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2025

28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 mars 2025 par un premier envoi (Budget Primitif 2025) puis le 28 mars 2025 par un second envoi, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick ROSSILLI.

AFFICHAGE CONVOCATION

21 mars 2025

28 mars 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Monique GRANGE, Laëtitia MARTINO (élus), Marine BEILINE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école maternelle Paul Langevin, Céline HELLE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin, Nolwenn GAILLARD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry, Katiba JOUANNAUD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire Jules Ferry et Françoise COTTIN représentante de M. le Préfet.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRÉSENTS 08

POUVOIRS 01

VOTANTS 09

Etaient absents : Mme Lydia BOUTALBI (élue), M. BECOURT Jean-Baptiste – Inspecteur de l'éducation Nationale (pouvoir à Mme Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

DEL20250405_01

Assistaient également : Mesdames Sandra HILLEWAERE, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, Laure DUBOIS, directrice de l'école maternelle Paul Langevin, Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Secrétaire de séance : Mme Monique GRANGE

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le budget 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la caisse des écoles,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Rossilli, Président, a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de M. Alexandre CARON,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00 €	73 229,19 €	73 229,19 €
	Recettes réalisées	B	0,00 €	73 229,19 €	73 229,19 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00 €	91 012,77 €	91 012,77 €
	Dépenses réalisées	E	0,00 €	69 628,05 €	69 628,05 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00 €	3 601,14 €	3 601,14 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00 €	17 783,58 €	17 783,58 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+ h	0,00 €	21 384,72 €	21 384,72 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C -F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	0,00 €	21 384,72 €	21 384,72 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur ROSSILLI, Président, et sous la présidence de Monsieur Alexandre CARON, élu, et **par 8 voix pour et 1 abstention** (Mme Françoise COTTIN),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la caisse des écoles dont les opérations sont régulières et conformes.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Monique GRANGE

Handwritten signature of Monique GRANGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ECOLES DU 5 AVRIL 2025**

DATE DE CONVOCACTION

21 mars 2025
28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 mars 2025 par un premier envoi (Budget Primitif 2025) puis le 28 mars 2025 par un second envoi, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick ROSSILLI.

AFFICHAGE CONVOCACTION

21 mars 2025
28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	11
PRÉSENTS	09
POUVOIRS	01
VOTANTS	10

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Monique GRANGE, Laëtitia MARTINO (élus), Marine BEILINE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école maternelle Paul Langevin, Céline HELLE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin, Nolwenn GAILLARD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry, Katiba JOUANNAUD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire Jules Ferry et Françoise COTTIN représentante de M. le Préfet.

DEL20250405_02

Étaient absents : Mme Lydia BOUTALBI (élue), M. BECOURT Jean-Baptiste – Inspecteur de l'éducation Nationale (pouvoir à Mme Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Assistaient également : Mesdames Sandra HILLEWAERE, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, Laure DUBOIS, directrice de l'école maternelle Paul Langevin, Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Secrétaire de séance : Mme Monique GRANGE

OBJET : **AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Entendu le Président préciser que l'assemblée délibérante vient d'approuver le Compte Financier Unique 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 de la caisse des écoles fait ressortir un excédent de fonctionnement de 21 384,72 €,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessous :

Résultat 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Caisse des écoles	21 384,72 €	0,00 €	0,00 €
		Chapitre 001	

→

Affectation des résultats au BP 2025	
Reporté en fonctionnement	Affecté en investissement
Recette de fonctionnement	
21 384,72 €	0,00 €
Chapitre 002	article 1068

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Monique GRANGE

Gang

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ECOLES DU 5 AVRIL 2025**

DATE DE CONVOCAATION

21 mars 2025

28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 mars 2025 par un premier envoi (Budget Primitif 2025) puis le 28 mars 2025 par un second envoi, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick ROSSILLI.

AFFICHAGE CONVOCAATION

21 mars 2025

28 mars 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Monique GRANGE, Laëtitia MARTINO (élus), Marine BEILINE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école maternelle Paul Langevin, Céline HELLE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin, Nolwenn GAILLARD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry, Katiba JOUANNAUD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire Jules Ferry et Françoise COTTIN représentante de M. le Préfet.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRÉSENTS 09

POUVOIRS 01

VOTANTS 10

DEL20250405_03

Etaient absents : Mme Lydia BOUTALBI (élue), M. BECOURT Jean-Baptiste – Inspecteur de l'éducation Nationale (pouvoir à Mme Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Assistaient également : Mesdames Sandra HILLEWAERE, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, Laure DUBOIS, directrice de l'école maternelle Paul Langevin, Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Secrétaire de séance : Mme Monique GRANGE

OBJET : **BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°DEL20221203_01 en date du 3 décembre 2022 adoptant le nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1er janvier 2023,

Vu le projet de Budget Primitif 2025 présenté par le président de la caisse des écoles,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses,

qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la caisse des écoles de Fontenay-Trésigny pour l'exercice 2025,

Entendu le montant des crédits alloués aux écoles pour les fournitures scolaires, les transports, les sorties et les autres charges courantes,

Après en avoir délibéré, par **9 voix pour et 1 abstention** (Mme Françoise COTTIN),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le budget primitif 2025 de la caisse des écoles qui s'équilibre à la somme de 102 555,63 €.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Monique GRANGE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Grange", with a horizontal line drawn underneath the name.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ECOLES DU 5 AVRIL 2025**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2025

28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 mars 2025 par un premier envoi (Budget Primitif 2025) puis le 28 mars 2025 par un second envoi, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick ROSSILLI.

AFFICHAGE CONVOCATION

21 mars 2025

28 mars 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Monique GRANGE, Laëtitia MARTINO (élus), Marine BEILINE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école maternelle Paul Langevin, Céline HELLE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin, Nolwenn GAILLARD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry, Katiba JOUANNAUD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire Jules Ferry et Françoise COTTIN représentante de M. le Préfet.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRÉSENTS 09

POUVOIRS 01

VOTANTS 10

Etaient absents : Mme Lydia BOUTALBI (élue), M. BECOURT Jean-Baptiste – Inspecteur de l'éducation Nationale (pouvoir à Mme Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Assistaient également : Mesdames Sandra HILLEWAERE, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, Laure DUBOIS, directrice de l'école maternelle Paul Langevin, Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Secrétaire de séance : Mme Monique GRANGE

OBJET : SUBVENTIONS 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le budget Primitif 2025,

la proposition du Président d'attribuer des subventions aux coopératives scolaires, à hauteur de 9 € par enfant,

Entendu la proposition du Président d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'école Elémentaire Jules Ferry à hauteur de 9 286,50€, pour l'organisation des journées sans cartable, s'inscrivant dans le projet de l'école qui consiste à construire les apprentissages dans un cadre différent,

Après en avoir délibéré, par **9 voix pour et 1 abstention** (Mme Françoise COTTIN),

ARTICLE 1ER : DECIDE l'octroi des subventions suivantes :

- 1 350 € pour l'école maternelle Jules Ferry, versée à « OCCE ECOLE MATERNELLE J FERRY ».
- 873 € pour l'école maternelle Paul Langevin, versée à « ECOLE MATERNELLE LANGEVIN OCCE 77 ».
- 2 322 € pour l'école élémentaire Jules Ferry versée à « ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE JULES FERRY ».
- 1 710 € pour l'école élémentaire Paul Langevin versée à « OCCE 772673 INSPECTION ACADEMIQUE ».

ARTICLE 2 : DECIDE l'octroi de la subvention exceptionnelle de 9 286,50€, versée à « ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE JULES FERRY ».

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Monique GRANGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ÉCOLES DU 5 AVRIL 2025**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2025
28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 mars 2025 par un premier envoi (Budget Primitif 2025) puis le 28 mars 2025 par un second envoi, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick ROSSILLI.

AFFICHAGE CONVOCATION

21 mars 2025
28 mars 2025

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Monique GRANGE, Laëtitia MARTINO (élus), Marine BEILINE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école maternelle Paul Langevin, Céline HELLE représentante suppléante des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin, Nolwenn GAILLARD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry, Katiba JOUANNAUD représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire Jules Ferry et Françoise COTTIN représentante de M. le Préfet.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	11
PRÉSENTS	09
POUVOIRS	01
VOTANTS	10

Étaient absents : Mme Lydia BOUTALBI (élue), M. BECOURT Jean-Baptiste – Inspecteur de l'éducation Nationale (pouvoir à Mme Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

DEL20250405_05

Assistaient également : Mesdames Sandra HILLEWAERE, directrice de l'école maternelle Jules Ferry, Laure DUBOIS, directrice de l'école maternelle Paul Langevin, Sabine BEAUVOIS, directrice de l'école élémentaire Paul Langevin.

Secrétaire de séance : Mme Monique GRANGE

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de demandes en non-valeur effectuée par le SGC de Coulommiers,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le SGC de Coulommiers, dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, **9 voix pour et 1 contre** (M. Alexandre CARON),

ARTICLE 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable sur une année antérieure dont les poursuites n'ont pas abouti pour un montant total de 29 € correspondant à la liste n°4440421132.

ARTICLE 2 : DIT que cette dépense sera imputée au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI

A handwritten signature in dark ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE FONTENAY-TRÉSIGNY" at the top, "CAISSE DES ECOLES" in the center, and "Seine et Marne" at the bottom, flanked by two small stars.

Le secrétaire de séance
Monique GRANGE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized first name followed by a surname.